



achat d'un bien immobilier ayant fait l'objet d'une promesse de vente à un tiers

Par **beger**, le **20/05/2019** à **15:45**

J'ai acheté un bien pour lequel j'ai fait un emprunt et commencé des travaux

Un tiers m'indique qu'il est bénéficiaire pour ce bien d'une promesse de vente signée chez un notaire (publié?) .

Quels sont mes droits alors que j'ai acheté ce bien en toute bonne foi et que j'estime qu'il avait accord sur la chose et le prix .

Quels sont mes droits si le notaire n'a pas encore publié l'acte ?

Par **Visiteur**, le **20/05/2019** à **15:56**

Bonjour

C'est à la justice sue cette personne devra s'adresser et si le juge estime que la vente était parfaite, je doute qu'il ordonne l'exécution forcée de la vente, donc le vendeur peut se voir réclamer des dommages et intérêts.